

Bulletin d'inscription

Entre Madame et Monsieur

Nom : Prénom :

Né(e) le :

Adresse :

Code postale : Ville :

Téléphone : Mail :

1. Objet du contrat :

La société HANDISTRACTION organise des activités récréatives internes qui se déroulent dans ses locaux (activités créatives, théâtre, ...) ainsi que des activités externes qui se déroulent hors de ses locaux (sorties culturelles, visites de musées, ...). Les activités proposées dans chacune de ces deux catégories sont variables et pourront être modifiées sans préavis ni indemnité, ce dont le Client déclare être informé et ce qu'il accepte.

Le présent Contrat a pour objet l'inscription à une ou plusieurs activités interne(s) et/ou externe(s) pour une durée choisie par le Client.

2. Nature et durée de l'inscription :

Activité: du.....au..... (prix :..... € HT soit.....€ TTC)

Activité: du.....au..... (prix :..... € HT soit.....€ TTC)

Activité: du.....au..... (prix :..... € HT soit.....€ TTC)

3. Prix et conditions de règlement :

Soit un montant total de :€ TTC

Réglé comptant à l'inscription :

Par.....chèque(s) de,

En espèce(s)

Je souhaite recevoir les e-mails de la société Handistraction

Par la signature des présentes, le Client déclare avoir pris connaissance des conditions générales de vente HANDISTRACTION reproduites au verso et en acceptant les termes.

Fait en double exemplaire

A Lyon, le

Signatures (précédée de la mention « lu et approuvé ») le Client

la société HANDISTRACTION

DROIT A L'IMAGE : Je , soussigné, autorise la société HANDISTRACTION à utiliser mon image, à titre gratuit, sous toutes formes, par tous procédés et sur tous supports, pour le monde entier et pour une durée de 3 ans à compter de mon inscription, dans le cadre de toute communication y compris promotionnelle concernant les activités de la société HANDISTRACTION.

A Lyon, le

Signature du Client

Bulletin d'inscription

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

ARTICLE 1 – Champ d'application

Les présentes Conditions Générales de Vente s'appliquent à tout achat de services (« Les Services ») proposés par la société HANDISTRACTION (« Le Prestataire » ou « HANDISTRACTION ») à ses clients (« Les Clients »).

Les caractéristiques principales des Services sont présentées sur le catalogue de HANDISTRACTION. Le Client est tenu d'en prendre connaissance avant toute inscription. Le choix et l'achat d'un Service est de la seule responsabilité du Client.

Ces Conditions s'appliquent à l'exclusion de toutes autres conditions. Elles sont systématiquement communiquées à tout Client préalablement à la conclusion du contrat et prévaudront, le cas échéant, sur toute autre version ou tout autre document contradictoire.

Le Client déclare avoir pris connaissance des présentes Conditions Générales de Vente et les avoir acceptées avant la conclusion du contrat de fourniture de Services.

Les coordonnées du Prestataire sont les suivantes : SAS HANDISTRACTION, 69 rue Gorge de Loup 69009 Lyon.

ARTICLE 2 - Inscriptions

Le Client choisit les activités internes et/ou externes auxquelles il désire s'inscrire. Il s'engage pour la durée minimale qu'il aura choisie parmi celles proposées par HANDISTRACTION. Il lui appartient de vérifier l'exactitude de l'inscription et de signaler immédiatement toute erreur.

L'inscription ne sera considérée comme définitive qu'après l'envoi au Client de la confirmation de l'acceptation de l'inscription par HANDISTRACTION et après encaissement par celui-ci de l'intégralité du prix.

Un certificat médical d'aptitude à la pratique de certaines activités devra obligatoirement être fourni lors de l'inscription.

L'inscription est personnelle au Client. Elle est intransmissible et incessible.

ARTICLE 3 – Tarifs

Les Services proposés par HANDISTRACTION sont fournis aux tarifs en vigueur sur le catalogue du Prestataire lors de l'enregistrement de l'inscription par le Prestataire. Les prix sont exprimés en Euros, hors taxe et TTC.

Une facture est établie par HANDISTRACTION et remise au Client.

Suivant les cas, le prix du billet d'accès aux activités externes pourra être dû par le Client, en supplément du prix de la Prestation de HANDISTRACTION.

ARTICLE 4 – Conditions de paiement

Le prix est payable comptant, en totalité le jour de l'inscription.

Le paiement s'effectue par chèque bancaire ou en espèces.

HANDISTRACTION ne sera pas tenu de procéder à la fourniture des Services si le prix ne lui a pas été préalablement réglé en totalité dans les conditions indiquées ci-avant.

Les paiements effectués par le Client ne seront considérés comme définitifs qu'après encaissement effectif par le Prestataire.

Tous frais générés par un rejet de chèque émis par le Client seront à la charge de ce dernier, qui sera tenu de les rembourser au Prestataire.

ARTICLE 5 – Obligations des Parties

5.1 HANDISTRACTION s'engage à fournir les Prestations objet de l'inscription.

Les activités pourront être modifiées (dates, horaires, contenu ...) ou annulées si les circonstances l'exigent. Tel pourra être le cas notamment des accompagnements à des manifestations extérieures en cas d'annulation de ces activités extérieures par leurs organisateurs.

HANDISTRACTION en informera le Client avec ou sans préavis en fonction des circonstances.

HANDISTRACTION s'engage à faire ses meilleurs efforts pour que les activités annulées soient remplacées par d'autres activités, similaires ou non, aux mêmes dates ou à d'autres dates.

En tout état de cause, ces modifications et annulations n'ouvriront droit à aucune indemnisation par HANDISTRACTION, ce que le Client reconnaît et accepte.

5.2 Le Client déclare être âgé de 18 ans au moins. Il s'engage à :

- Utiliser les matériels et installations mis à sa disposition dans le respect des instructions et des consignes d'hygiène et de sécurité émanant des intervenants ou des responsables de HANDISTRACTION,
- Accepter les conditions de vente des producteurs, fournisseurs ou organisateurs des activités proposées dans le cadre des Prestations externes. Par conséquent, tout achat de billet pour de telles activités implique une connaissance préalable à l'achat et une acceptation sans réserve des conditions de vente de ces derniers par le Client.
- Respecter les instructions et consignes d'hygiène et de sécurité en vigueur en tous lieux dans lesquels il pourra se trouver dans le cadre des Prestations externes,
- Avoir une attitude et une tenue correctes, décentes et qui ne seront pas contraires à la morale et aux bonnes mœurs,

La non-participation du Client aux Prestations, pour quelque raison que ce soit, ne pourra donner lieu au remboursement de tout ou partie du prix de l'inscription.

Bulletin d'inscription

Par dérogation, les contrats annuels peuvent être suspendus, à raison d'une unique fois, en présence d'une maladie ou d'un accident ayant entraîné un arrêt de travail d'une durée supérieure à un mois et établi(e) par la communication d'une copie du certificat médical daté du jour de l'arrêt.

Le Client est seul responsable de ses effets personnels. La responsabilité de HANDISTRACTION ne sera pas engagée en cas de vol de tels effets, quelle que soit leur nature, appartenant au Client.

Le Client déclare être couvert et, le cas échéant, s'engage à souscrire une assurance garantissant sa responsabilité civile. De plus, il reconnaît avoir été informé par HANDISTRACTION de son intérêt à souscrire une assurance individuelle accidents couvrant les dommages qu'il est susceptible de se causer à lui-même au cours des Prestations.

ARTICLE 6 – Responsabilité – Activités extérieures

Les activités extérieures se déroulent sous la seule responsabilité du producteur, du fournisseur ou de l'organisateur de ces activités. HANDISTRACTION dont la Prestation porte sur l'organisation de l'accompagnement à ces activités extérieures ne saurait voir sa responsabilité engagée au titre du déroulement de ces activités.

ARTICLE 7 - Résiliation

En cas de manquement par l'une des Parties à l'une quelconque de ses obligations et 30 jours après une mise en demeure adressée par lettre recommandée avec avis de réception et restée infructueuse, le Contrat pourra être résilié par l'autre Partie par lettre recommandée avec avis de réception, sans préavis et sans autre formalité. HANDISTRACTION conservera le prix versé à l'inscription à titre d'indemnité, sans préjudice de tous autres dommages-intérêts.

ARTICLE 8 - Assurances

HANDISTRACTION a souscrit un contrat d'assurance de responsabilité civile professionnelle auprès de la compagnie AXA Assurances. Ce contrat est affiché dans ses locaux.

ARTICLE 9 - Traitement de données à caractère personnel

Conformément aux dispositions de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les informations recueillies à l'occasion de la formation du Contrat ne seront utilisées que pour les seules nécessités de gestion de HANDISTRACTION et pour satisfaire aux obligations légales et réglementaires. Le Client peut obtenir communication et, le cas échéant, rectification ou suppression des informations qui le concernent. Les demandes doivent être adressées à HANDISTRACTION – Madame Véronique DOUTRE – 69 rue Gorge de Loup 69009 Lyon.

ARTICLE 10 - Dissociation

Dans l'hypothèse où une stipulation du présent Contrat serait rendue inapplicable par l'effet de la loi ou d'une décision d'une autorité publique, les autres dispositions conserveront leur plein et entier effet et les Parties négocieront de bonne foi les amendements à apporter au Contrat pour qu'il ait un effet aussi proche que possible de celui recherché par les Parties lors de sa signature.

ARTICLE 11 – Droit applicable – Règlement des litiges

Les présentes Conditions Générales de Vente et les opérations qui en découlent entre HANDISTRACTION et le Client sont régies par le droit français.

Tous les litiges auxquels les opérations de vente conclues en application des présentes Conditions Générales de Vente pourraient donner lieu, concernant tant leur validité, leur interprétation, leur exécution, leur résiliation, leurs conséquences et leurs suites et qui n'auraient pas pu être résolu à l'amiable entre HANDISTRACTION et le Client, seront soumis aux tribunaux compétents dans les conditions de droit commun.

Le Client peut en tout état de cause recourir à une médiation conventionnelle, notamment auprès de la Commission de la médiation de la consommation ou auprès des instances de médiation existantes, ou à tout autre mode alternatif de règlement des différends en cas de contestation.

ARTICLE 12 – Information précontractuelle

Le Client reconnaît avoir eu communication, préalablement à son inscription, d'une manière claire et compréhensible, de toutes les informations et renseignements visés aux articles L111-1 à L111-7 du Code de la consommation et en particulier, outre les présentes Conditions Générales de Vente :

- les caractéristiques essentielles de la Prestation,
- le prix de la Prestation et des frais annexes,
- la période au cours de laquelle la Prestation sera réalisée,
- les informations relatives à l'identité de HANDISTRACTION, à ses coordonnées postales et téléphoniques,
- la possibilité de recourir à une médiation conventionnelle en cas de litige.

Fait en double exemplaire

Nom :

Date :

Lieu :

Signature, précédée de la mention «lu et approuvé»